



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 04.07.2023

Numéro de publication: BH07-0000003871

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Location de Machines de Terrassement S.A. L.M.T.

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Location de Machines de Terrassement S.A. L.M.T.
CHE-109.775.065
Route de Bettens
1042 Bioley-Orjulaz

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **27 juin 2023**, la dissolution et l'entrée en liquidation du **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Location de Machines de Terrassement S.A. L.M.T.**, dont le siège est à **Assens**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, p.a. Groupe Orlati SA, Route de Bettens, 1042 Bioley-Orjulaz. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 27 juin 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne